

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 931

Artikel: Téléphones mobiles : l'attirail des nouveaux riches
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désinvolture des PTT

(ag) Sur mandat de l'autorité fédérale, les PTT cherchent à implanter un centre puissant d'ondes courtes capable d'assurer la couverture des pays d'outre-mer. Il ont étudié divers emplacements, puis choisi une solution décentralisée, sur le haut plateau du Jorat, qui serait balayé par cinq antennes rotatives, 24 heures sur 24.

Décidés à agir de manière étouffée avant que s'éveillent ou s'organisent les résistances prévisibles, ils ont abordé deux communes (Neyruz-sur-Moudon, puis Boulens) en faisant miroiter des avantages financiers. Il suffit en effet de quelques dizaines de milliers de francs pour appâter des communes aux taux d'impôts élevés et dont le budget se situe entre 100'000 et 200'000 francs. Avant d'avoir révélé toute l'envergure du projet et surtout son impact, ils ont de la sorte réussi à enlever la décision du conseil général de deux communes. Depuis, la région demande à connaître toutes les implications du projet, notamment les communes, comme Saint-Cierges, situées au cœur du dispositif et qui n'ont pas voix au chapitre.

Le conseiller national vaudois Victor Ruffy a interrogé par une question ordinaire le Conseil fédéral sur la procédure qui consiste à faire avancer un projet avant même que le service de l'aménagement du territoire cantonal soit informé, comme la loi l'exige.

Les PTT jouent sur les mots

La réponse est intéressante à plus d'un titre.

— En jouant sur les mots, les PTT affirment avoir jugé opportun de prendre contact d'abord avec les communes. En fait, ce n'est pas un contact qui a été pris, mais une décision politique qui a été obtenue avant toute information au canton, notamment en ce qui concerne Neyruz-sur-Moudon.

Les PTT fournissent au Département fédéral de l'énergie, des transports et des communications une réponse biaisée; il l'entérine et obtient sans peine et sans vérification le sceau du Conseil fédéral. Non seulement, il a été ainsi «répondu»

à la question embarrassante, mais les PTT en profitent pour se faire bénir par le Conseil fédéral.

Exemple type du jeu faussé du contrôle démocratique où les services rédigent les réponses aux questions sur leur propre gestion.

L'opposition paie

— Citant d'autres emplacements, techniquement favorables mais qui ont été écartés, le Conseil fédéral cite ceux qui avaient une affectation agricole. Or la

région vaudoise visée est vouée totalement à l'agriculture. (Indépendamment de l'occupation du sol par les antennes, les émissions perturbent l'électronique de plus en plus incorporée aux machines agricoles).

— D'autres emplacements, en territoire bernois, ont été écartés en raison de l'opposition du Grand Conseil bernois. C'est admettre que l'opposition locale prime sur le mandat public. Les adversaires vaudois sont habilités à affirmer à leur tour que l'intérêt public n'est pas prépondérant.

Ajoutons encore que le canton s'efforce de promouvoir les régions. L'organisation régionale du district de Moudon est constituée. Elle n'a pas été saisie du dossier. A quoi servent les régions? ■

TELEPHONES MOBILES

L'attirail des nouveaux riches

(pi) Ce sont 178 millions de francs que les PTT prévoient de dépenser en 1989 pour le développement du NATEL C. Ce «nouveau réseau public performant pour les abonnés mobiles» reviendra à 470 millions de francs d'ici à 1990. Il sera ainsi possible de téléphoner ou d'être atteint à l'aide d'une telle installation sur environ 90% des régions habitées de Suisse et la capacité sera de 100'000 abonnés. Ce réseau servira principalement à équiper les voitures, dont certains modèles haut de gamme sont déjà proposés avec NATEL C en option.

Indépendamment de l'emploi qu'on peut en faire, disposer d'un téléphone dans son véhicule est un nouveau signe extérieur de richesse: depuis que les limousines se banalisent, il fallait bien trouver un nouveau moyen de distinguer les classes d'automobilistes: le NATEL jouera désormais ce rôle. Et pour que les jeunes loups puissent disposer du joujou dans leur 4 x 4, il faudra truffier le pays d'antennes relais. Après la voix de la Suisse dans le monde qui nécessite ses émetteurs d'ondes ultra-courtes (voir ci-dessus), c'est la voix des Suisses au volant qu'il faut propager à l'aide d'antennes paraboliques.

L'implantation d'antennes pose d'ores et déjà des problèmes dans les sites protégés. C'est ainsi que les PTT estiment qu'ils doivent aussi couvrir Lavaux, région pourtant expressément rendue inconstructible par la Constitution et la loi vaudoise. Le conflit ne manquera pas de surgir, les PTT estimant intolérable d'avoir un angle mort. Et alors? Quand les automobilistes téléphonables et téléphoneurs traverseront le Dézaley, on sera prié de rappeler.

Et tous ces efforts pour un système qui se trouve à la limite de la légalité: d'après la loi, le conducteur doit vouer toute son attention à la circulation et pendant que la police s'attaque aux cyclomotoristes conduisant avec un walkman sur les oreilles, elle ferme les yeux sur ces imprudents qui vous dépassent à 140 à l'heure sur l'autoroute, le téléphone collé à l'oreille, avec l'air satisfait de celui qui sait ne pas perdre son temps.

Durant la même période et pour comparaison avec les 470 millions de francs que coûtera ce système jusqu'en 1990, le Vidéotex se verra attribuer moins de 150 millions. Il est vrai que ce service de télématique n'a pas encore passé la barre des 10'000 abonnés, ce qui con-

Comment faire pour bien faire ?

(pi) La politique d'information officielle est un art bien difficile: que vous fassiez part d'une idée avant d'avoir tous les renseignements en main, et vous courez le risque de voir le projet évoluer par la prise en compte de données encore inconnues au moment de sa première présentation; que vous attendiez d'avoir les renseignements nécessaires, et d'autres — ou les mêmes — vous reprocheront de les mettre devant un fait accompli.

C'est par cette pirouette que le syndicat de Lausanne a essayé de justifier les résultats d'une étude plus complète concernant la salle polyvalente prévue sur le lac à Bellerive (DP 927 du 10.11.88) qui se trouve compromise parce que les surfaces nécessaires avaient été mal évaluées: on pensait s'en sortir avec 12'000 m² à gagner sur l'eau par pilotage et ce sont 18'000 m² qu'il faudra. La présentation du projet à la population dans la hâte, avec plans et balises sur le lac, s'est donc faite avant que ne soient connus les renseignements élémentaires. Et puisque les promoteurs privés sont prêts à partir pour autant que les pouvoirs publics prennent en charge le surcoût provoqué par une construction sur le lac, ce n'est plus 12 millions que Lausanne devrait réunir, mais 18. Et comme

on a déjà fait promettre au canton une participation de 4 millions, on ne peut plus lui demander une rallonge. La Municipalité quant à elle se sent liée (et pourquoi donc?) par les autres 4 millions qu'elle pensait demander au Conseil communal.

Autant dire que le projet est sévèrement

compromis. Ce qui n'empêchera pas le Carrousel des quatre cultures prévu dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération de se dérouler à Lausanne, toutes les festivités ayant été, de tout temps, prévues par les responsables fédéraux à Beaulieu. Raison pour laquelle d'ailleurs la Confédération n'entendait pas subventionner la construction du Zénith lausannois.

La Municipalité de Lausanne est décidément plus douée pour faire monter les soufflés que pour réussir à les servir avant qu'ils ne soient redescendus. ■

INITIATIVES POPULAIRES

Le rejet

(ag) Si les trois initiatives soumises au peuple et aux cantons le 4 décembre portaient sur des faits de société, elles étaient dans leur rédaction et dans leurs conséquences fort distinctes. «Ville-Campagne» était, à une question juste, une réponse monolithique. «Les 40 heures» se distinguait par une rédaction prudente et n'aurait pas posé de difficultés d'application. L'«Action nationale» en revanche, exigeait une réaction que l'on pourrait appeler une opposition de principe. Dès lors, ce qui surprend, c'est que ces initiatives aient fait des scores très proches, même s'il y a eu, de l'une à l'autre, des déplacements de voix.

Il faut en tirer la conclusion que l'initiative populaire, même réaliste, est un exercice difficile, de moins en moins payant — même comme moyen de pression. Son but ne saurait être simplement d'animer le débat démocratique. Car l'initiative a de surcroît des effets de retour de manivelle: il est évident que la lutte, toujours actuelle et nécessaire, contre la spéculation foncière sera rendue plus difficile par le rejet de l'initiative «Ville-Campagne». La sagesse voudrait donc que l'initiative soit considérée comme l'ultime recours, telle la grève, lorsque toute évolution est bloquée et lorsque le dispositif de bataille permet, avec quelques chances, d'imposer l'affrontement.

Mais il serait judicieux, si la prudence dans la manipulation de l'initiative devait être de mise, de préserver la capaci-

té de proposition des minorités, sans relais parlementaire. Mériterait dans cette perspective que soit étudiée la motion populaire que connaissent, sous des formes diverses, certains cantons.

Une proposition (motion) soutenue par 30'000 signatures devrait être étudiée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement qui en débattrait. La réponse pourrait être un rapport ou une proposition de loi. Dans la même perspective, on pourrait, autre voie, recourir plus souvent au droit d'initiative que la Constitution reconnaît aux cantons.

Certes, de tels moyens ne modifieraient pas le rapport des forces. Ils auraient au moins l'avantage de susciter un débat utile avant que l'on soit enfermé dans la réponse simplificatrice du oui ou du non. ■

firme d'ailleurs une erreur des PTT dans le choix du matériel: la version luxe est un bon argument de vente pour la clientèle des téléphones mobiles; elle s'est révélée en revanche inadéquate pour les écrans de la version suisse du Minitel. La régie est d'ailleurs en train de faire machine arrière et propose des appareils moins performants et meilleur marché. Mais l'option d'un système trop compliqué est irréversible et les 150 millions prévus ne permettront pas au Vidéotex d'être comparé au système français, dont les messageries roses ne représentent qu'une infime part des communications. ■

Nouveaux libéraux

Des partis libéraux affirmant se placer dans la ligne du Parti libéral suisse, se sont constitués à Berne, à Zurich et en Valais. Le PLS n'est pas spécialement enthousiasmé par cette renaissance de sa tendance. Deux conditions sont posées à leur adhésion: le programme doit correspondre à l'esprit des principes libéraux pour la présente législature fédérale et avoir des élus au niveau communal ou cantonal.